

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 11 JUILLET 2025 à 19H

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 juillet à 19 heure, le Conseil Municipal de Mailley Chazelot, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du maire, **Bertrand REZARD**.

Etaient présents : **MM. Bertrand REZARD, Joel BOURGOGNE, Pascal LORIOZ, Bruno BRET, Serge SANCHEZ, Emmanuel JOLY, JACQUARD Sylvie**

Étaient absents **ROSEANO Judith, Marie-Agnès DAUTRICHE (pouvoir à BRET Bruno), Alain BURG (pouvoir BOURGOGNE Joël), M GOUX Frédéric, M. MALNAR Karl**

M. JOLY EMMANUEL a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Date de la convocation des membres : 07/07/2025

Affiché à la porte de la mairie : 18/07 /2025

Nombre de membres en exercice : **12**

Délibération n°60/2025 : CONVENTION ZUMBA

Le Maire rappelle au Conseil Municipal, l'objet de la convention avec Zumba Form, à savoir la location de la salle St Roch, chaque mercredi soir de 19h à 20h pour la dispense de cours de Zumba. La commune facturera à l'association, une location forfaitaire de 150 € par an.

Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler la convention avec l'association Zumba Form.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Sens du vote)

Vote : 9

Abstention :

Pour : 9

Contre :

Délibération n°61/2025 : FACTURE SAGE

Suite à la demande du SGC de Gray, Le Maire propose d'imputer la facture SAGE au compte 6232 fête et cérémonie

Cette facture correspond à la sécurisation du festival Chamaille qui se déroule Mailley et Chazelot

Le Conseil Municipal approuve cette demande

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Sens du vote)

Vote : 9

Abstention :

Pour : 9

Contre :

Délibération n°62/2025 : BALL TRAP DU CERCLE DU TIR COMTOIS

Monsieur le Maire expose le rendez vous qu'il a eu en présence du 1^{er} Adjoint Monsieur Serge SANCHEZ avec Monsieur Frédéric BRUBACH président du Tir comtois :

A savoir que lors du dernier concours de Ball Trap il a été interpellé au sujet du bruit occasionné et au sujet de constructions supérieures à 20 m2 sans permis de construire.

Au sujet de constructions sans permis de construire il est demandé à Monsieur BRUBACH de se mettre en conformité

Au sujet du Ball Trap le Conseil Municipal autorise le Tir Comtois à 2 Week ends par an, un en été et un hiver avec respect des horaires de l'arrêté municipal concernant les nuisances sonores, le samedi arrêt de 12h à 14h jusqu'à 19h et le dimanche autorisé de 9h30 à 12h et 4 samedis en dehors des Week ends avec les mêmes horaires

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette demande

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et se mettre en légalité par rapport aux constructions

(Sens du vote)

Vote : 9

Abstention :

Pour : 9

Contre :

Délibération n°63/2025 : PROMESSE DE CONSTITUTION DE SERVITUDE

La société QENERGY reprend le dossier de la société RES dans sa globalité et demande à la commune de Mailley et Chazelot de signer une promesse de constitution de servitude pour les mêmes chemins que la société RES c'est-à-dire le chemin rural dit de l'Ancienne route Nationale, Chemin rural de Velleguindry à Baignes, Chemin de défruitement dit de la Pommeroye et le chemin rural d'Andelarrot à Mailley. Pour les parcelles ZD14, A 1277, 1244 et 1398

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte que le Maire signe les conventions

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents excepté le Maire car il est concerné par la famille de son épouse

Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier

(Sens du vote)

Vote : 9

Abstention :

Pour : 7

Contre :

Délibération n°64/2025 : VENTE PARCELLES 37 38 25 73

Suite à la commission forêt et au rendez-vous avec le garde de l'ONF, l'Adjoint à la forêt propose la vente des parcelles 37, 38, 25 et 73 sur pied pour un montant estimé de 26 000 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition

Autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

(sens du vote)

Vote : 9

Abstention :

Pour : 9

Contre :

Délibération n°65/2025 : COUPE PARCELLES 33, 34 et 36

Suite à la commission forêt et au rendez-vous avec le garde de l'ONF, l'adjoint à la forêt propose les coupes 33, 34 et 36 en contrat avec une concurrence pour un montant de 28 000 € TTC dont environ 40 % de frais

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires

(sens du vote)

Vote : 9

Abstention :

Pour : 9

Contre :

Délibération n°66/2025 : VENTE DE RESINEUX SUR PIED

Suite à la commission forêt et au rendez-vous avec le garde de l'ONF, l'adjoint à la forêt propose la vente de résineux sur pied dans les ilots pour une somme estimée de 23 350 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires

(sens du vote)

Vote : 9

Abstention :

Pour : 9

Contre :

Délibération n°67/2025 : PROGRAMME DES TRAVAUX SUR 2025 SUR LA FORET

Suite à la commission forêt et au rendez-vous avec le garde de l'ONF, l'adjoint à la forêt propose le programme des travaux pour 2025 pour un montant de 6 872.42 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires

(sens du vote)

Vote : 9

Abstention :

Pour : 9

Contre :

Délibération n°68/2025 : CAUTION MME LECONGE

Le Maire explique au Conseil Municipal que suite à l'Etat des lieux de sortie du logement communale 1 rue de la Maladière de Mme LECONGE Mélanie, il souhaite retenir 100 euros sur la caution de 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires

(sens du vote)

Vote : 9

Abstention :

Pour : 7

Contre : 2 M.

BOURGOGNE Joel et M

BURGY Alain par

pouvoir